

Bruxelles, le 3 octobre 2023  
(OR. en)

13622/23

FIN 990  
INST 367  
PE-L 33

#### NOTE POINT "I/A"

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	13440/23
Objet:	Virement de crédits n° DEC 14/2023 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2023

---

1. Le 27 septembre 2023, la Commission a présenté au Conseil la proposition de virement de crédits n° DEC 14/2023, conformément à l'article 31, paragraphe 1, du règlement financier<sup>1</sup>.

Cette proposition a pour objet de transférer des crédits disponibles sur plusieurs lignes d'appui administratifs vers les lignes opérationnelles pour des programmes relevant de la rubrique 1 (*Horizon Europe, Mécanisme pour l'interconnexion en Europe et Programme en faveur du marché unique*), de la rubrique 2a (*Fonds de cohésion*), de la rubrique 2b (*L'UE pour la santé, Fonds social européen+, Droits et valeurs*), de la rubrique 3 (*LIFE*), de la rubrique 5 (*FED - Recherche, Mobilité militaire*) et de la rubrique 6 (*IVCDCI, Pays et territoires d'outre-mer*), comme indiqué dans le document 13440/23.

---

<sup>1</sup> Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).

2. La proposition vise à transférer un montant total de 56,67 millions d'EUR en crédits d'engagement et en crédits de paiement.
  3. Le Comité budgétaire a examiné la proposition de virement lors de sa réunion du 2 octobre 2023.
  4. À l'issue de cet examen, le Comité budgétaire est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer au Comité des représentants permanents qu'il recommande au Conseil d'approuver:
    - la proposition de virement de crédits, telle qu'elle figure dans le document 13440/23, et
    - le projet de lettre à cet effet qui figure en ANNEXE.
-

PROJET DE LETTRE

du : président du Conseil  
à : la présidente du Parlement européen  
copie : présidente de la Commission

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions de l'article 31, paragraphe 6, du règlement financier du 18 juillet 2018<sup>2</sup>, je vous informe que le Conseil a approuvé le virement de crédits n° DEC 14/2023 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2023.

(Formule de politesse).

---

<sup>2</sup> Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 (JO L 193 du 30.7.2018, p. 1).